

RAPPORT

au Conseil communal de Bullet

de la Commission des bâtiments, chargée de l'examen du préavis municipal

No 35-2015 concernant

Collège de Bullet

Demande de crédit pour changement de la chaudière et du brûleur

Rapporteur : Michel Consorti

Présents : Municipal responsable : J.-R. Bernardi

Conseillés : Louis Thévenaz ; René-Philippe Gander;
Christophe Cruchaud ; Fabien Hänni ; Claude Mermod

Excusé : Pascal Jaccard

La Commission des bâtiments s'est réunie le lundi 14 septembre 2015 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions également le Municipal responsable du préavis, Monsieur Jean-René Bernardi pour avoir été présent à la séance et pour les réponses apportées à nos questions.

Suite au renvoi du préavis lors de la séance du 14 avril 2014, la Municipalité revient avec un nouveau préavis à deux variantes : mazout et pellets. Il est vrai que la situation du bâtiment, avec locaux existants et une cour de récréation, il était difficile de prévoir un autre système de chauffage. Mais c'est sans compter sur la persévérance de notre conseiller Serge Gander, qui est venu nous proposer un projet à bois déchiqueté, ceci sans avoir recours à de grosses modifications des infrastructures du Collège. Nous remercions donc Monsieur Gander pour avoir fait appel à l'entreprise KWB qui nous propose des chaudières à plaquettes en utilisant les locaux actuels. Ainsi, le local à citerne deviendrait local de stockage des plaquettes, environ pour 40 m³ ; le local de chaufferie resterait dans la même disposition ; l'alimentation qui était un problème, se simplifie par un système de remplissage du silo, au moyen d'un bac sur roulettes à système de découplage, avec conduite horizontale. Celui-ci peut être déplacé facilement, et à chaque remplissage, amené dans la cour du collège. Le canal d'alimentation passe par la fenêtre existante et l'installation est prête à recevoir le remplissage de plaquettes à l'aide d'une remorque. Ce remplissage pourrait être effectué par les employés communaux. De plus, ce système de remplissage et d'investissement pourrait également être utilisé lors d'un futur éventuel changement du chauffage de la grande-salle, vu qu'il est facilement transportable.

Pourquoi les plaquettes ?

En utilisant ce système, il nous faudrait 150 m³ de plaquettes résineux par année et même moins si nous mélangeons avec du foyard. Il nous faudrait 60 m³ de bois pour avoir 150 m³ de plaquettes, ce qui veut dire en chiffre :

Achat	60 m ³ à Chf 25.-/m ³ =	Chf 1'500.-
Transport	60 m ³ à Chf 12.-/m ³	Chf 720.-
Déchiquetage	60 m ³ à Chf 8.- / m ³	Chf 480.-
Soit un total de		Chf 2'700.- par année

Ne sont pas compris : le transport du hangar à bois au Collège et les heures des employés

Le mazout :

Achat	12'000 Litres à env. Chf 1.-	Chf 12'000.-
Nouvelle taxe Co2	16 cts /litre	Chf 1'920.-
Soit un total de		Chf 13'920.- par année

Nous sommes, comme vous le savez, une Commune forestière. C'est pourquoi, la Commission, en vu du rapport et des calculs des coûts de chauffage présentés ci-dessus, fait le choix du système à plaquettes.

Selon le devis de la maison KWB No 15450

- Achat chaudière 65 KW, y compris installation	Chf	82'765.-
- Chariot pour remplissage	Chf	11'435.-
- Démontage cheminée existante et tabatière	Chf	10'000.-
- Porte anti-feu	Chf	2'000.-
- Changement des vannes / vannes thermostatiques	Chf	4'700.-
- Divers et imprévus	Chf	7'500.-
Total	Chf	118'400.-
		=====

De plus, nous pouvons toucher une subvention pour chauffage à bois, mais le calcul est assez complexe du fait : ancienneté du bâtiment, surface totale chauffée. Ces deux critères font fois pour déterminer le calcul de la subvention. Ces informations sont à transmettre avant le début des travaux au Service énergétique des bâtiments pour pouvoir en bénéficier et déterminer le montant.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

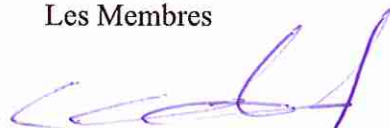
Entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser** la Municipalité au remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à bois déchiqueté.
- **d'accorder** un crédit de Chf 118'400.- moins la subvention accordée. Un compte au bilan sera ouvert à cet effet.
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment.
- **d'amortir** cet investissement sur une période de **20 ans**.

Bullet, le 20 septembre 2015

Les Membres



R. Hévenat

J. J. J.

P. K.

C. Mermoud

Le rapporteur

